

Suisse sans armée: erreur sur la question

En lançant leur initiative, les partisans d'«une Suisse sans armée et d'une politique globale de paix» croyaient susciter un débat de fond sur la défense nationale. Conscients que leur proposition ne pouvait trouver l'adhésion d'une majorité populaire, ils n'avaient d'autre ambition que d'ébranler le mythe de l'armée et d'apporter une nouvelle dynamique à l'exigence de paix. A entendre les arguments échangés jusqu'à présent, force est de constater que leur entreprise a échoué.

Dans les deux camps, la réflexion a très rapidement cédé le pas à la profession de foi fondamentaliste. Les adversaires de l'initiative se sont réfugiés dans une conception mythique de l'armée, élément fondateur et substantiel de notre identité nationale; ses partisans ont brossé de l'armée un portrait-robot qui prend les traits d'un bouc émissaire, responsable de tous nos maux: la suppression de l'armée devrait marquer l'aube d'une société pacifiée et solidaire, en harmonie avec son milieu naturel, et encourager la communauté internationale dans ses efforts de désarmement.

Situé à un tel niveau, le débat est sans issue. La discussion politique ne peut se nourrir du choc des postulats irréductibles, du conflit des consciences avides d'absolu. Est-il permis de refuser ce climat de religiosité stérile et asphyxiant et de poser des questions politiques?

L'armée n'est qu'un outil et, à ce titre, susceptible d'une évaluation permanente: les moyens mis en œuvre sont-ils adéquats aux objectifs poursuivis? Et ces objectifs, quel est donc leur contenu? Faut-il les adapter aux conditions actuelles?

De l'analyse de la réalité présente —

défense nationale trop coûteuse, inefficace; armée autoritaire et menace pour les mouvements sociaux; criminalisation des objecteurs de conscience; environnement menacé; paupérisation d'une partie du tiers monde — les partisans de l'initiative déduisent la nécessité de supprimer l'armée. La conclusion est hâtive; elle fait l'économie des solutions alternatives. Sur ce terrain, les deux camps se rejoignent dans le même fondamentalisme: point de salut avec l'armée pour les uns, sans l'armée pour les autres. L'instrument est érigé en référence fondamentale, hors de l'espace et du temps. A ce niveau d'abstraction, le débat se meurt. Ou quand débat il y a, il est sans rapport avec l'existence de l'armée.

Les initiants sont largement responsables de cet échec. La question qu'ils posent au peuple suisse ne peut déboucher que sur des positions figées, stéréotypées. En fait, il y a erreur sur la question: l'alternative proposée — oui ou non à l'armée — occulte le vrai débat auquel la Suisse est aujourd'hui confrontée: dans l'Europe qui se fait, quelle est notre place? Face aux bouleversements politiques que connaissent les pays de l'est, comment réagir? Quel rôle pour la Suisse prospère sur une planète où le déséquilibre des ressources va croissant? Une politique de paix et de sécurité exige des réponses à ces questions. Le problème de l'armée suisse, dans ce contexte, ne constitue pas un enjeu. Faire croire le contraire, c'est bercer d'illusions les citoyennes et les citoyens qui aspirent à un monde de justice et de paix. Car cet objectif exige une volonté et des efforts autrement plus marqués que la seule modification d'un article constitutionnel.

Le conseil fédéral obstiné

(jd) Le rejet par le Conseil fédéral des deux initiatives sur le moratoire et sur l'abandon de l'énergie nucléaire ne constitue pas une surprise. Déjà lors du débat sur la renonciation au projet de Kaiseraugst, il avait exprimé sa volonté de laisser ouverte l'option nucléaire.

On pourrait se consoler de ce rejet formel puisque dans les faits nous vivons une situation de moratoire: à quoi bon s'agiter puisqu'aucun projet de nouvelle centrale ne paraît réalisable d'ici la fin du siècle?

En réalité ce moratoire de fait est malsain. Ce gel du programme nucléaire, s'il est propre à tranquilliser la population, n'apporte aucune solution à la croissance de la consommation d'électricité. Et l'importation de courant fran-

çais ne fait qu'aggraver notre dépendance à l'égard de l'étranger; un état de fait qui explique la mollesse du Conseil fédéral face à la remise en route du sur-générateur de Creys-Malville: difficile de critiquer notre principal fournisseur. Le gouvernement est conforté dans son attitude favorable à l'énergie nucléaire par la position du parlement. Après l'émotion suscitée par la catastrophe de Tchernobyl en 1986 et les multiples demandes pour une nouvelle politique énergétique — même les partis gouvernementaux s'étaient mis d'accord pour la défendre — les parlementaires ont rapidement oublié leur fraîche prise de conscience: à la trappe l'idée d'une taxe sur l'énergie et d'une loi sur l'économie électrique. Oubliés également les scénarios

énergétiques commandés à la hâte à la suite de l'explosion de la centrale soviétique et qui confirmaient la possibilité aussi bien de geler le programme nucléaire que d'y renoncer. A condition bien sûr que les mesures nécessaires soient prises. Rappel: un moratoire de 10 ans impliquerait notamment une taxe sur l'énergie de 10%, une loi sur l'énergie, une loi sur l'électricité, des subventions annuelles de 360 millions de francs en faveur des énergies renouvelables; l'abandon du nucléaire d'ici l'an 2025 exigerait des mesures d'économie plus sévères, des subventions plus élevées et le développement des installations de chaleur-force.

Le parlement, avant même de prendre connaissance des scénarios dont il avait lui-même demandé l'étude, s'est refusé à prendre en considération ces possibilités. Alors qu'elle exprime son aversion pour des mesures qui dérogent à la liberté du commerce et de l'industrie, la majorité des députés n'hésite pas à cautionner une politique qui ne fait qu'aggraver notre dépendance énergétique.

Le Conseil fédéral — manque de courage et de clairvoyance — a suivi le mouvement; il aurait pu revenir à la charge, rouvrir le débat, étayer un point de vue différent. Restent maintenant les deux initiatives, dernières possibilités pour les citoyens de modifier le choix des autorités. ■

RADIATIONS

Les insectes en éclaireurs

(jd) Cornelia Hesse observe les insectes et les dessine. Il y a un an environ, elle publiait dans le *Tages Anzeiger Magazin* (4/88) les résultats de ses observations en Suède et au Tessin après la catastrophe de Tchernobyl: des reproductions de mouches et de punaises malformées. Sa découverte n'a guère soulevé les passions, sauf peut-être en Allemagne où des parlementaires socialistes ont demandé des études scientifiques précises sur les conséquences de Tchernobyl.

Cornelia Hesse récidive. Dans un récent numéro de *Das Magazin* (14 avril 1989), ex *Tages Anzeiger Magazin*, elle présente de nouveaux dessins d'insectes récoltés à proximité des installations nucléaires du canton d'Argovie (Betzau, Leibstadt, Gösigen, Würenlingen). Cette fois encore ses observations sont troublantes: un nombre anormalement élevé de sujets malformés — pattes trop courtes, ailes atrophiées, asymétries de la tête ou du corps entier.

La dessinatrice alémanique ne prétend pas faire œuvre scientifique; elle répertorie avec précision les observations qu'elle a accumulées au cours de ses pérégrinations et pose la question d'une

nécessaire investigation scientifique sur les effets du rayonnement radioactif de faible intensité.

Prié de s'exprimer sur les constatations de Cornelia Hesse, le professeur Willi Sauter, de l'institut d'entomologie de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, admet que des malformations chez les insectes adultes sont extrêmement rares. Le fait que ces perturbations ont été observées à proximité d'installations nucléaires rend plausible la relation avec les radiations; mais comme ces dommages pourraient aussi provenir des herbicides, une analyse expérimentale s'impose. Le sujet est d'importance puisque les insectes constituent une part déterminante de la biomasse; une modification quantitative ou qualitative de leur population peut avoir des conséquences graves sur la chaîne alimentaire et donc sur l'existence de nombreuses autres espèces vivantes.

Au moment où le Conseil fédéral fait le choix de maintenir l'option nucléaire, il ne peut ignorer ces faits préoccupants. On attend donc le démarrage sans délai d'un programme d'observation qui permette de faire la lumière sur ce phénomène. ■

Précisions

(red) Nous avons publié dans DP 944 du 23 mars 1989 une interview de Philippe Bois sur la politique d'asile. Notre interlocuteur était présenté comme le président de la Coordination asile Suisse. Dans une lettre, ce groupe de travail nous fait savoir que Philippe Bois «*n'est pas président de la Coordination asile Suisse (CAS), car il n'y a pas de président dans cette organisation, mais une assemblée plénière qui prend toutes les décisions politiques*».

D'autre part, CAS se distancie de la position de Philippe Bois, notamment en ce qui concerne la procédure accélérée.

Berne se prépare

(cfp) On se souvient qu'aux élections de 1986, caisses noires aidant, les radicaux avaient été exclus du gouvernement bernois et remplacés par deux élus de la Liste libre, de tendance verte. Les quatre autres sièges revenaient à l'UDC. Les élections de 1990 se préparent et le principe d'une liste commune UDC-radical, devant permettre à ces derniers de retrouver leurs fauteuils au Conseil exécutif, est d'ores et déjà décidé.

Mais qui s'assiéra sur les trois sièges laissés depuis 1946 aux socialistes et les deux occupés depuis trois ans par Leni Robert et Benjamin Hofstetter? Le maintien d'une telle majorité est généralement jugé irréalisable, encore que le résultat des élections neuchâteloises fera peut-être changer certains d'avis.

Le comité directeur du parti socialiste envisageait de présenter une liste sans alliance. Son préavis a été rejeté par le comité cantonal qui l'a chargé d'entrer en pourparlers avec des représentants de la Liste libre pour examiner dans quelles conditions une liste commune pourrait être envisagée l'année prochaine.

Le comité cantonal a posé des conditions précises: la liste devrait porter les

noms de cinq candidats et seule la Liste libre entre en ligne de compte. Il n'est donc pas question de ratisser trop large, que ce soit par le nombre de candidats ou le choix de partenaires.

Chacun s'exprime

La *Berner Tagwacht* a fort opportunément ouvert ses colonnes pour que s'y déroule un débat sur la question. Au moins une fois par semaine, les opinions des simples citoyens comme celles de politiciens chevronnés se confrontent dans ce quotidien d'une Berne différente.

La lecture de cette rubrique nous apprend que, parmi les partisans du maintien de la formule de toujours du PS bernois, à savoir le dépôt d'une liste sans alliance, se trouvent plusieurs syndicalistes. Ils craignent de changer les habitudes des électeurs traditionnels, qui se déplacent déjà en plus petit nombre qu'auparavant pour aller voter.

Les partisans de l'alliance relèvent pour

leur part que le pragmatisme du Conseil exécutif, où la majorité pouvait être réalisée lorsque les élus socialistes et ceux de la Liste libre votaient ensemble, a rendu possible un certain nombre de changements bienvenus.

Le professeur Erich Gruner, qui a introduit la science politique à Berne, s'est également exprimé dans la *Berner Tagwacht*; il rend attentif au fait qu'il faut trouver un dénominateur commun aussi large que possible. Il ne suffit pas d'être unis dans la lutte contre certains symptômes (comme l'opposition au recensement fédéral) ou la dénonciation de certains comportements (les «méchants» automobilistes). Pour Gruner, ce dénominateur commun devrait tout d'abord être trouvé par les petits groupes politiques et la Liste libre et, ensuite, par leurs représentants et le parti socialiste. La discussion se poursuit et en juin le congrès cantonal socialiste se prononcera. Un point semble cependant déjà acquis: les apparentements de listes pour le Grand Conseil seront admis et plus seulement tolérés dans des cas particuliers.

Nombreux sont les électeurs bernois qui ne veulent pas un simple retour au régime d'avant 1986. ■

EN BREF

L'hebdomadaire gratuit zurichois *Zuri Woche* a pris sous son propre contrôle la distribution du journal. Près de 680 porteurs surveillés par six inspecteurs-organisateurs effectuent ce travail entre le mercredi à midi et le début de la soirée du jeudi. Tirage: 360'000 exemplaires.

Les représentants de tous les pays entièrement ou partiellement germanophones participeront en mai à une conférence à Vienne pour simplifier l'orthographe et la grammaire allemande. C'est la conférence des directeurs de l'instruction publique des cantons alémaniques qui organise le travail de la délégation suisse.

ÉLECTIONS NEUCHÂTELOISES

Qui commande!

(pi) Nous savons maintenant qui commande dans ce canton! Voilà ce que doit se dire le radical neuchâtelois Yann Richter, lui qui, après la non-élection de Lilian Uchtenhagen au Conseil fédéral, avait lancé: «*Nous savons maintenant qui commande dans ce pays!*»

Les «forces de progrès» commanderont donc à Neuchâtel; premier événement. Et les radicaux ne feront plus partie du gouvernement; second événement. A part Berne, suite de l'affaire des caisses noires, aucun autre canton suisse n'est gouverné sans un représentant au moins de ce parti.

Pendant que les socialistes bernois s'interrogent sur l'opportunité d'une alliance avec la Liste libre (voir ci-dessus), les «forces de progrès» neuchâteloises ont donné l'exemple d'une alliance réussie. Voilà qui fera réfléchir les états-majors des partis qui prépa-

rent, dans les cantons de Vaud et de Genève, les élections cantonales et communales de cet automne et du printemps prochain.

Le modèle neuchâtelois n'est pourtant pas transposable sans autre sur les bords du Léman: Michel von Wyss est un écologiste de gauche et il a pu, de ce fait, être soutenu par les socialistes. La coloration du GPE dans le canton de Vaud et du PEG à Genève rendrait l'exercice plus difficile. Les résultats de dimanche dernier montrent également le «bonus» dont peut bénéficier un candidat hors-parti en ces temps d'«affaires» qui ont terni l'image de la classe politique traditionnelle. Le candidat le plus connu ne sera plus forcément celui qui aura le plus de chances d'être élu. Voilà qui pourrait permettre d'élargir le cercle des personnes aptes à figurer sur une liste et augmenter d'autant les possibilités d'alliance à gauche.

Le Crédit suisse jugé

(ag) La Commission fédérale des banques a rendu public son rapport «sur le comportement des grandes banques dans l'affaire Magharian/blanchissage d'argent "Libanon-Connection"».

D'une manière générale les médias l'ont résumé en ces termes: le Crédit suisse est blanchi (à son tour!), mais blâmé pour avoir interprété de manière trop formaliste la convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB).

Nous estimons de domaine public que nos lecteurs puissent juger eux-mêmes, sur pièces. Nous reproduisons donc de larges extraits du rapport rédigé par M. Daniel Zuberbühler, avocat, directeur-suppléant du secrétariat de la Commission – les citations sont en italique.

Sont de la rédaction – en caractères normaux – les liaisons utiles à la mise en place des passages cités et les commentaires critiques.

● Quelques généralités

I Le rôle de la commission fédérale

La Commission fédérale veille à la correction de la gestion des banques d'un double point de vue: respect d'une part des règles financières qui garantissent la sécurité des engagements et, d'autre part, de la déontologie professionnelle. La barre est très haut placée. Les banquiers doivent offrir «la garantie d'une activité irréprochable». Cette exigence permet à la commission de procéder à de larges investigations; mais l'enquête n'a pas pour objectif la sanction des manquements, qui ne pourrait être d'ailleurs que la démission des non-irréprochables.

L'acceptation soit intentionnelle soit par négligence d'argent d'origine criminelle, respectivement son blanchissage, est incompatible avec la garantie d'une activité irréprochable exigée par la loi sur les banques (art. 3 al. 2 let. c LB), donc interdite aux banques même en l'absence d'une norme pénale sur le blanchissage d'argent.

L'objectif de cette enquête était avant tout de découvrir les faiblesses existantes afin d'y remédier à l'avenir par des mesures adéquates.

Conformément au but de la surveillance bancaire, les mesures administratives de la Commission des banques ne sont pas orientées vers la sanction de délits commis antérieurement comme le prévoit la procédure pénale mais vers le rétablissement de l'ordre légal.

Cette interprétation du rôle de la commission: assurer les conditions d'une bonne administration bancaire laisse une lacune non pas dans la surveillance, mais dans la répression qui a aussi vertu préventive. Voir, plus loin, les conclusions de la Commission et notre point de vue sur la portée de la Convention de diligence.

II Le commerce des billets de banque

Le volume annuel des transactions effectuées par les banques suisses dans le commerce des billets de banque libellés en monnaies étrangères est évalué à 80-100 milliards de francs, ce qui correspond à une part d'environ 5-8% du marché mondial. Les trois grandes banques, l'UBS, la SBS et le CS, sont pratiquement les seules à être actives dans le commerce «en gros» des billets de banque. Les autres banques se sont repliées sur le commerce «de détail», car, en regard des coûts élevés et des faibles marges brutes, les bénéfices

potentiels sont limités. A côté des trois grandes banques, il existe encore quelques sociétés établies en Suisse qui n'appartiennent pas au secteur bancaire et qui sont spécialisées dans le commerce de billets de banque, qui sont actives sur le marché «en gros». Il s'agit le plus souvent de sociétés d'origine libanaise qui ont transféré leur siège social en Suisse après le déclenchement de la guerre civile au Liban. Le commerce des billets pratiqué par les grandes banques suisses se concentre sur les affaires interbancaires (80-90% du chiffre d'affaires total). Le reste est réparti, dans le secteur «en gros», entre des établissements non bancaires spécialisés dans le commerce de billets de banque en Suisse ou à l'étranger (Money-Changers, agents de change) — surtout dans les pays islamiques où les banques, traditionnellement, ne sont pas ou peu actives dans ce secteur — et des bureaux de change et agences de voyage.

Le flux des billets de banque se dirige en général, à partir des pays économiquement prospères, vers les autres régions du monde, ceci pour différentes raisons, mais avant tout grâce au tourisme et aux travailleurs émigrés qui ramènent leurs économies dans leur pays d'origine sous forme de billets de banque libellés en monnaies fortes. Le circuit de ces billets se termine par leur rapatriement dans le pays d'origine de la monnaie. Les billets de banque libellés en monnaies étrangères fortes sont cependant aussi utilisés par des particuliers dans un but de placement ou pour le paiement de marchandises et services d'usage courant dans des pays qui ne disposent que d'un faible système bancaire, qui connaissent des taux d'inflation élevés ou interdisent l'exportation de capitaux. Il existe, dans le commerce «en gros» des billets de banque, des relations de comptes réciproques entre les partenaires commerciaux, donc aussi entre les grandes banques suisses et les sociétés spécialisées dans ce domaine qui n'appartiennent pas au secteur bancaire et qui nous intéressent ici comme par exemple les frères

Magharian. Chacune des transactions commerciales en billets, y compris la détermination des monnaies, des montants et des conditions se fait par téléphone ou par télex. Ce n'est que plus tard qu'intervient la livraison physique des billets de banque en exécution des contrats conclus précédemment, ce qui conduit à la comptabilisation de la contrevaletur sur les comptes des clients. Il existe différents modes de livraison des billets de banque comme la poste, l'avion, les sociétés spécialisées dans le transport de fonds, les propres courriers des banques ou ceux des sociétés de commerce de billets n'appartenant pas au secteur bancaire. Les Money-Changers travaillent souvent très rapidement et de manière rationnelle au moyen de leur propre service de courriers.

Certains ont voulu minimiser l'importance du commerce de billets: plus du 90% se pratiquerait en dehors de la place financière suisse. En fait, la part suisse est considérable. En chiffres absolus d'abord. 100 milliards, c'est plus que la totalité des exportations suisses en une année (68 milliards en 1988), c'est plus que la totalité des recettes de la Confédération, des cantons et communes (70 milliards), c'est trois fois la totalité des billets suisses en circulation. Tout cela, payé cash! En chiffre relatif, 8% du marché mondial, c'est beaucoup: 10 fois plus en proportion que le poids économique de la Suisse dans le monde.

III Absence de contrôle hiérarchique

Toute l'organisation bancaire est basée sur un contrôle des risques. Aux yeux d'un banquier, le seul risque qui compte, c'est l'ouverture des crédits, les découverts acceptés, les achats à terme, etc. Un commerce de billets de banques se fait par livraison physique des billets. Comme tel, il n'implique pas de risques, et n'engage que peu la responsabilité de la hiérarchie. Sur ce point, le rapport révèle d'étonnantes lacunes d'organisation.

Le commerce des billets de banque se fait en règle générale sur base couverte et (...) des dépassements de comptes ne sont autorisés qu'à court

terme et dans une faible mesure. Les compétences de la direction générale en matière de crédit sont considérablement plus importantes et ne sont ainsi, et de loin, pas atteintes. De plus, du fait de l'absence d'un traitement informatique dans le commerce des billets de banque, le CS ne disposait pas non plus de statistiques sur le chiffre d'affaires, ce qui fait que les opérations sur billets de banque des partenaires commerciaux les plus importants n'étaient pas systématiquement recensées. Ainsi, à l'exception de l'analyse de l'inspectorat effectuée en 1986, les grandes transactions des Magharians n'auraient pas été perçues à l'échelon supérieur ce qui est, en soi, une carence.

● Les Magharian

I Les relations avec le Crédit suisse

La Commission fédérale a examiné le rôle de chacune des trois grandes banques suisses.

La SBS a mis fin à des relations peu importantes dès 1988, sur le conseil, sollicité, de Mohamad Shakarchi.

L'UBS a ouvert un compte aux Magharian et à leur société. Le commerce des billets s'est «limité» à 87 millions. Le compte alimenté par divers virements atteignait 130 millions en faveur des Magharian.

Le Crédit suisse est donc bien par l'importance des montants la banque principalement concernée par cette affaire.

De mars 1985 au début juillet 1988, le CS a reçu, de la part de Barkev Magharian et ensuite de la société Magharian Frères, des livraisons de billets de banque et a crédité leurs comptes pour une contre-valeur totale de 1,4 milliard de francs. Plus des 2/3 des capitaux provenant des livraisons de billets de banque des frères Magharian ont été transférés par bonifications alors qu'environ un tiers étaient utilisés pour des achats de métaux précieux par les frères Magharian. Les virements à

des tiers ont principalement été effectués en DM et US\$ auprès de plus de trois cents différentes banques ou comptoirs bancaires en Suisse et à l'étranger, en Turquie pour la plus grande partie. A l'inverse, les comptes des frères Magharian ont été crédités à nouveau principalement en US\$ et en DM par les opérations de virements provenant d'environ septante banques suisses et étrangères. S'agissant du commerce des billets de banque, les frères Magharian étaient des clients très importants pour le CS alors qu'ils n'étaient que des clients de moyenne importance pour le commerce des métaux précieux.

II La justification

L'explication donnée et jugée plausible est l'importance des billets de monnaie forte dans les pays à système bancaire faible et à monnaie nationale érodée par l'inflation. Les travailleurs étrangers et les touristes importent des billets (dollars, DM, francs suisses), les commerçants, turcs notamment, revendent ces billets à des intermédiaires, ou demandent qu'ils soient transférés sur des comptes suisses et, souvent, convertis en métaux précieux (voir plus haut les généralités).

Cette explication-là se heurtait à deux objections: risque de blanchissage; risque de participation active à l'évasion de capitaux dans des pays connaissant un contrôle des changes.

III Dollars de cocaïne colombienne

L'enquête pénale et le communiqué du juge Marty ont apporté les preuves d'un trafic d'argent sale.

Il en ressort en particulier la preuve qu'au cours de l'année 1986, les frères Magharian ont réceptionné à Zurich, de la part de courriers d'un intermédiaire arménien, au total US\$ 36 millions en diverses coupures provenant des USA. Ces fonds provenaient du trafic de cocaïne d'une bande colombienne. Ils furent versés par les Magharian sur leurs comptes auprès du CS et de l'UBS et, en grande partie, immédiatement transférés vers des

banques au Panama. Ce transport d'argent de la drogue fut abandonné après que la police de l'aéroport de Los Angeles eut découvert, le 27 novembre 1986, que trois valises destinées aux frères Magharian contenaient plus de US\$ 2 millions. Ce n'est que par crainte d'un attentat à la bombe que ces valises avaient été contrôlées. Les Magharian prétendent qu'ils n'ont appris qu'après cette affaire de leur intermédiaire qu'il s'agissait d'argent provenant de la drogue. Les banques ne savaient pas que les fonds livrés par les Magharian provenaient des USA et elles portaient de l'idée qu'il s'agissait de fonds de Turquie provenant de l'activité commerciale habituelle des Magharian. Elles ne furent pas non plus orientées par les frères Magharian sur l'incident des valises à Los Angeles, ni sur la provenance illégale des fonds.

Cette dernière phrase vaut son pesant de naïveté. Mais la saisie à Los Angeles a fait l'objet d'une information dans le *Herald Tribune* selon Mohamad Shakharchi; un recoupement lui a permis d'identifier les Magharian. Même si leur champ d'action est international, les banques suisses ne lisent pas le *Herald Tribune* et leur service de renseignements externe, s'il existe, est moins performant que celui d'un courtier, par ailleurs client.

IV Assistance active en matière de fuite de capitaux

L'assistance est interdite par la convention de diligence. Il faut citer le texte même.

Article 6, chiffre 47, lettre c:

«...sont considérés comme assistance active:

c) la collaboration active avec des personnes et sociétés qui organisent pour des tiers la fuite de capitaux ou approuvent une aide à cet effet

– en leur donnant des ordres;

– en leur promettant des commissions;
– en tenant leurs comptes lorsque ces personnes et sociétés ont leur domicile ou leur siège en Suisse et que la banque sait qu'elles utilisent leurs comptes professionnellement en vue d'aider la fuite des capitaux.»

L'inspectorat du Crédit suisse dans une note du 28 août 1986 attira l'attention de la direction sur les Magharian, sur les risques évidents de violation de la CDB. Mais sous le titre pourtant explicite de: «Diligence accrue, risque pour l'image de marque», il allait plus loin.

L'inspectorat estimait que l'activité des Magharian risquait de ternir fortement la réputation de la banque. Il tirait un parallèle avec l'émission de télévision «Kassensturz» du 13 décembre 1984 consacrée à l'activité des courriers de fonds. En raison du grand nombre de transferts effectués en faveur de clients de banques tierces (en partie avec des comptes à numéros ou avec des pseudonymes), la banque exerçait une fonction distributrice sans connaître le destinataire, d'où les doutes de l'inspectorat. Les lettres de confirmation en faveur des Magharian et de leurs courriers aux ambassades suisses à Damas et à Sofia ont apparemment aussi attiré l'attention de l'inspectorat. L'inspectorat recommanda de faire examiner de manière plus approfondie par le service juridique la question de l'assistance active en matière de fuite de capitaux, de limiter à l'avenir le pourcentage élevé des transferts effectués en faveur de clients de banques tierces, d'approfondir la documentation sur les relations d'affaires avec les Magharian en la complétant par des renseignements, des informations et autres références et en documentant aussi l'activité commerciale des clients ainsi que l'arrière-plan économique. Même considéré rétrospectivement, le service de révision interne du CS a rempli correctement sa tâche. Par son analyse critique des relations d'affaires avec les Magharian, il suggéra, sans qu'il en soit expressément question, d'examiner aussi dans quelle mesure les fonds des Magharian pouvaient provenir de crimes.

Des précisions sont nécessaires en ce qui concerne les courriers. Pour faciliter le travail des transporteurs de fonds, les banques adressent aux ambassades suisses des lettres de recommandation qui permettent d'obtenir des visas sans au-

tres contrôles. Tous les étrangers qui n'ont pas reçu de visas suisses faute de pouvoir prouver qu'ils avaient des ressources suffisantes pour couvrir les dépenses, en francs suisses, correspondant à leur séjour, apprécieront.

Sur ce sujet le rapport de la Commission précise:

Les trois grandes banques ont établi des lettres de recommandation à l'adresse d'ambassades suisses afin que les transporteurs de fonds des Magharian ou d'autres Money-Changers puissent obtenir des visas d'entrée. Les lettres de confirmation étaient adressées pour l'essentiel aux représentations suisses à Beyrouth, Istanbul, Damas et avant tout Sofia. Les banques concernées considèrent que l'émission de telles attestations, en faveur de clients jusqu'alors d'une réputation irréprochable, est admissible. L'UBS et la SBS font remarquer qu'en ce qui les concerne, l'émission de telles attestations n'est pas courante, mais au contraire plutôt rare.

On appréciera, dans la dernière phrase, la délicate omission du CS.

● L'entourloupette du CS

Après que l'inspectorat eut alerté la direction, voici la réaction des responsables du CS selon le rapport de la Commission. Nous citons un long extrait.

Les cadres du secteur des changes et métaux précieux ainsi que leur supérieur, le chef du service des devises, chargés d'effectuer les recherches suggérées ont cependant interprété la note de l'inspectorat interne exclusivement sous l'angle de la CDB et d'une éventuelle violation pour assistance active en matière de fuite des capitaux. Ils axèrent donc leurs vérifications principalement sur le respect de la CDB. Après que les Magharian aient été questionnés à deux reprises sur l'arrière-plan économique de leurs activités, que leurs explications aient été consignées par écrit et

qu'une analyse de certaines transactions aient été effectuée, le chef du service des devises décida après de longues discussions internes, au début du mois de décembre 1986, de boucler les comptes de Barkev Magharian vu que, dans le pire des cas, on pouvait considérer au détriment du CS que Barkev Magharian avait son domicile en Suisse et qu'il utilisait ses comptes auprès de la banque pour organiser la fuite de capitaux. A réception de cette décision, Barkev Magharian s'est renseigné pour savoir comment ses concurrents résolvaient ce problème. Le CS lui répondit que d'autres Money-Changers disposaient de sociétés avec siège à l'étranger. Barkev Magharian fonda alors à fin 1986, avec son frère Jean, la société Magharian Frères S.à.r.l. à Beyrouth et les relations d'affaires furent transférées sur cette société à partir de février 1987 après obtention du Liban d'une documentation sur la société et après avoir rempli les formalités d'ouverture de compte. Les comptes

de Barkev Magharian pouvaient ensuite être soldés après le transfert plus ou moins ininterrompu des activités sur les comptes de Magharian Frères. Le problème de la CDB était ainsi réglé aux yeux des responsables du Crédit suisse, car la tenue des comptes pour des personnes prêtant une assistance active en matière de fuite de capitaux n'est pas interdite d'après le texte de la CDB lorsque le titulaire du compte a son siège à l'étranger ce qui était le cas pour la société Magharian Frères. Le CS est aujourd'hui d'avis que le bouclage des comptes de Barkev Magharian était inutile, parce qu'il avait été supposé à tort et par excès de précaution que Barkev Magharian avait son domicile en Suisse ce qui n'est pas exact d'après le droit civil. La Commission de surveillance de la CDB décidera si cette manière de voir, très formaliste, est conforme au sens et à l'esprit de la CDB. La Commission des banques est d'avis, sur ce point, que le comportement du Crédit Suisse laisse une impression mitigée.

● Conclusion

Le public, sauf indiscretion, ne connaîtra pas la décision de la Commission de surveillance de CDB.

La Commission de surveillance est nommée par l'Association suisse des banquiers, les chargés d'enquêtes aussi. Si une sanction est prononcée, c'est une amende. Elle est versée à l'Association suisse des banquiers qui l'attribue à un but d'utilité publique choisi par elle. Ainsi l'anonymat du coupable est garanti. On ne sort pas du vase clos.

Lorsqu'il s'agit de négligence et d'esquive aussi grave que celle du Crédit suisse, cette justice privée est intolérable. Il est urgent que la répression du blanchissage même par négligence soit inscrite dans notre Code pénal et que, n'en déplaise à la Commission fédérale, les principes de la Convention de diligence soient introduits dans la loi.

Quant aux pleines pages de publicité et aux déclarations de M. Jecker, au vu du rapport officiel, chacun peut juger de leur caractère effronté. ■

Chronologie

Mars 1985	Les frères Magharian ouvrent des comptes dans les trois grandes banques suisses.
Mars 1986	Ils reçoivent 36 millions de dollars provenant du trafic de la cocaïne aux USA. Transférés au Panama via des comptes UBS et CS.
28 août 1986	L'inspecteur du CS rédige une note interne sur les risques que fait courir à la banque le commerce de billets avec les Magharian.
27 novembre 1986	Trois valises, contenant 2 millions de dollars provenant du trafic de drogue, destinées aux Magharian, sont saisies à Los Angeles.
Fin novembre 1986	Shakarchi identifie les Magharian comme étant les destinataires. Les banques suisses ignorent tout.
Décembre 1986	Pour être couvert, le CS demande aux Magharian domiciliés sans permis à l'hôtel Nova Park de Zurich de transférer leur compte sur une société étrangère.
30 décembre 1986	Création de la «Magharian Frères S.à.r.l. à Beyrouth».
Février 1987	Le CS transfère les comptes Magharian sur la société libanaise et poursuit sans autres le même type d'affaires.
Avril 1988	La SBS suspend ses relations avec les Magharian.
Eté 1988	Arrestation à Zurich, à la demande du Ministère public du Sopraceneri, des frères Magharian.
6 février 1989	Communiqué du Ministère public du Sopraceneri sur l'affaire Magharian et consorts, révélant leurs relations avec le Crédit suisse.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Pierre Imhof (pi)

Wolf Linder (wl)

Charles-F. Pochon (cfp)

L'invité de DP: Beat Kappeler

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10

CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 22 80 40

Composition et maquette:

Liliane Berthoud,

Françoise Gavillet,

Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

A qui profite la redistribution?

(wl) La redistribution au nom de l'intérêt public fait partie de nombreux discours politiques. On parle du salaire paritaire en faveur des paysans, responsables de l'approvisionnement du pays en cas de guerre, de la solidarité des générations dans l'AVS, de péréquation financière entre communes riches et pauvres, etc. Mais qu'en est-il dans la réalité? Les programmes décidés par le parlement ou le gouvernement profitent-ils vraiment à celles et à ceux à qui ils sont destinés? Et les objectifs fixés sont-ils atteints?

Malgré la performance des statistiques et leur développement, les analyses des effets de la (re)distribution sont rares. Deux économistes bâlois contribuent à combler cette vaste lacune, en publiant leur *Radiographie de l'Etat social*. Ce livre regroupe une série d'articles traitant d'abord de la richesse et de la pauvreté en Suisse, puis des effets de la redistribution, du budget public en général, de la politique agricole, de la politique régionale, de l'AVS, des hautes écoles et de la santé.

La tradition de l'Etat social a été de plus en plus contestée ces dernières années, notamment par les protagonistes du néo-libéralisme. Pourtant, si l'ensemble du budget public exerce bel et bien un effet substantiel de redistribution, c'est moins dû aux impôts et à leur système de progression qu'aux dépenses de l'Etat; l'amélioration des revenus des couches défavorisées de la population se réalise surtout par les dépenses sociales. Et même si la Suisse possède, avec la Suède, le quota de pauvreté le plus bas des pays industrialisés, le phénomène continue d'exister: selon la définition du seuil de pauvreté, notre pays compte 150'000 à 550'000 personnes «pauvres», pour la majorité des femmes célibataires, veuves ou divorcées, de moins de trente ou de plus de soixante ans.

La redistribution a parfois des effets pervers. Ainsi la politique agricole, qui privilégie les «grandes» exploitations par rapport aux «petites». De plus, le consommateur/contribuable disposant d'un faible revenu est sollicité plus for-

tement que le consommateur/contribuable aisé pour participer à la sécurité d'approvisionnement du pays. Autre exemple: le système actuel d'assurance-vieillesse engendre des inégalités de traitement entre les groupes d'assurés qu'il distingue: la classe des indépendants est privilégiée par son taux de contribution réduit, alors même que, en moyenne, les indépendants ont des revenus plus importants que les salariés. Même constat pour les couples, disposant de revenus plus élevés que les personnes célibataires, mais qui contribuent proportionnellement moins que ces dernières au financement de l'AVS. Si les résultats de cette étude sont pris

au sérieux, des réformes seront nécessaires, tant pour améliorer la redistribution que pour en supprimer les effets pervers.

Les économistes bâlois ne présentent pas des résultats définitifs. Les travaux effectués dans d'autres disciplines ou par d'autres personnes peuvent arriver à des conclusions différentes. Mais, et pour autant que les politiciens prennent l'habitude de s'en servir, il est important que de telles analyses de l'Etat social gagnent du terrain — les éditions Réalités sociales, à Lausanne, y contribuent efficacement. Car la complexité accrue de l'Etat moderne oblige à plus de transparence dans ses activités et réclame des informations fondées pour contrer les solutions d'aveugles. ■

René L. Frey et Robert E. Leu: *Der Sozialstaat unter der Luppe*, Helbing und Lichtenbahn, Bâle, 1988. 350 p., 49 fr.

L'INVITÉ DE DP

Novosti redivivus

Le bureau Novosti revient en Suisse. L'URSS a changé. La Suisse, je le crains, est restée la même. Car cette affaire avait révélé un aspect terrifiant, jamais bien élucidé. Le ministre de la justice d'un pays qui se veut démocratique avait accusé les collaborateurs d'une agence étrangère d'immixtion dans ses affaires intérieures. La gravité du cas empêchait même la publication des preuves, y compris à l'intention du parlement. Les groupes parlementaires, le public, les partis gouvernementaux acquiescèrent. L'agence fut fermée. Quelques semaines plus tard, une indiscretion fit connaître le rapport contenant les éléments et les preuves — beaucoup de choses farfelues, rien de grave cependant.

Pour moi cet incident reste terrifiant parce que, même sans révélations par indiscretion ultérieure, le procédé était inadmissible. La presse, les partis, le parlement ne doivent pas laisser agir l'exécutif si celui-ci prétend ne pas pouvoir s'expliquer. Avec la même argumentation, «il

faut agir, mais nous ne pouvons pas l'expliquer, c'est trop grave», on peut interdire le parti libéral, ou le parti socialiste: on peut arrêter n'importe qui. C'est un langage de dictature.

Les historiens de l'*Histoire de la Suisse et des Suisses* ont très bien décrit la «dictature du patriotisme» de l'entre-deux-guerres et de la dernière guerre. Nous avons vu persister cette dictature du monolithisme helvétique, et de l'abandon facile des extrêmes politiques un peu gênants par les «démocrates» suisses, dans le cas Novosti. Je suis encore traumatisé et je maintiens que tous les partis gouvernementaux, y compris le parti socialiste, ne méritent pas notre confiance, dans des situations délicates mettant en cause l'Etat de droit. C'est accablant et je ne retire pas un mot.

Beat Kappeler

L'invité de Dp s'exprime librement dans cette tribune. Beat Kappeler est secrétaire à l'Union syndicale suisse.